



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 10/20250422**OBJET : CREATION DE QUATRE EMPLOIS.****THÉMATIQUE : 4.1.1 Création, transformation, suppression de poste
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **VINGT-DEUX AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEFEUVRE M-F - LEROUX S. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné procuration :

CRAS A. ayant donné procuration à D'HEILLY P.
LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à TALANDIER K.
BLOOTACKER P. ayant donné procuration à DEGROOTE G.
FOURNET M. ayant donné procuration à LEFEUVRE MF.
BACQUET F. ayant donné procuration à DINOUARD D.
NZEUBA E. ayant donné procuration à GUILLEMOT C.
BRUNELLE L. ayant donné procuration à RICARD M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Cédric GUILLEMOT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

4 agents réunissent les conditions pour obtenir un avancement de grade.

Il convient donc de créer 4 emplois aux grades correspondants soit :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe (2 postes)
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe (1 poste)
- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (1 poste)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. La création

-de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires pour le premier et de 20 heures hebdomadaires pour le second à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Ils devront dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales en entretien des locaux. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

-d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 22 heures semaine à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Ils devront dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales en entretien des locaux. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

-d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales (petite enfance). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

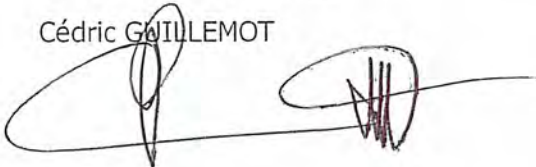
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Cédric GUILLEMOT



Le Maire,

Didier DINOUARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

28 MARS 2025

28 MARS 2025

Le Maire,



Didier DINOUARD

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 080-218007508-20250422-10_20250422-DE

SLO

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	10_20250422
Objet :	Création de 4 emplois
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création de poste - transformation de poste - suppression de poste
Identifiant unique :	080-218007508-20250422-10_20250422-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250422-10_20250422-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : 10_20250422_Cr__ation de 4 emplois.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-10_20250422-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	671 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	28 avril 2025 à 11h18min19s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 avril 2025 à 11h48min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 avril 2025 à 11h49min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2025 à 11h49min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2025 à 11h49min29s	Reçu par le MI le 2025-04-28